

# La Lettre Rapide des élus

LES VERTS – SEVRAN-ÉCOLOGIE NOVEMBRE 2006

## Un bassin de rétention sous le Parc de la Tussion ?

**L**a municipalité de Villepinte a décidé de faire construire un bassin de rétention en sous-sol du Bois de la Tussion, parc départemental propriété du Conseil général, qui est un des accès au Parc National Forestier de la Poudrerie, comme chacun le sait site classé et protégé.

A l'occasion de l'adoption de ce projet par le Conseil municipal de Villepinte en septembre dernier, Sevrans-Écologie a saisi le Préfet de Seine-Saint-Denis, ainsi que les Présidents de la Région et du Conseil général. Extraits de ce courrier en date du 19 septembre 2006.

*« Nous avons eu connaissance il y a très peu de temps de l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil municipal de la ville de Villepinte, le jeudi 21 septembre, d'une délibération portant sur les conditions de réalisation d'un bassin de rétention dans le Bois de la Tussion, espace vert adjacent au Parc National de la Poudrerie de Sevrans. »*

*Si le sujet n'est certes pas nouveau (un appel d'offres avait été lancé dès 2003 et une enquête publique a eu lieu au mois de juin dernier), l'adoption de cette délibération par l'assemblée délibérante va maintenant entériner ce projet comme quasiment définitif et sa réalisation en deviendra inéluctable.*

*Notre association ne peut que s'étonner des conditions dans lesquelles un tel projet a pu être mené à bien, sans aucune concertation ni avec les représentants élus des communes alentour, ni avec les riverains ou associations environnantes.*

*La réalisation de ce bassin de rétention, dont la justification reste au demeurant fort discutable, sur un site protégé et classé risque bien, si elle était autorisée, de créer un précédent à la suite duquel il sera toujours extrêmement difficile d'opposer un refus aux appétits des différents promoteurs à venir [...] »*

Sur ce dossier comme sur tous ceux qui sont une menace pour notre environnement, nous continuerons à soutenir tous ceux qui, comme Les Amis du Parc de la Poudrerie, refusent que celui-ci ne soit considéré que comme une réserve foncière à même de satisfaire les besoins d'expansion.

---

## Le micro-crédit au service des porteurs de projet

**L**e prix Nobel de la paix a récompensé cette année le Bangladais Muhammad Yunus, surnommé « le banquier des pauvres », pour le formidable développement du micro-crédit qu'il a favorisé depuis 30 ans dans son pays.

L'idée du micro-crédit n'est pas nouvelle, puisqu'il existait déjà au 19<sup>e</sup> siècle sous la forme de banques de crédit mutuel de petits artisans et paysans qui pouvaient ainsi emprunter de petites sommes d'argent sans subir les taux d'intérêts prohibitifs des usuriers.

Le mérite de Muhammad Yunus est d'avoir développé ce concept, malgré les réticences des circuits économiques traditionnels, en direction de personnes a priori totalement insolubles, pour leur permettre d'acheter des outils, des poulets ou un téléphone portable.

Dans de nombreux pays en développement, notamment en Afrique, ce système contribue au développement de secteurs comme l'agriculture, l'élevage, le commerce et a déjà permis à des millions de personnes de sortir de la pauvreté.

Plus près de nous, il peut également s'appliquer pour promouvoir l'activité économique dans nos

banlieues. C'est la conviction de **Jean-François Baillon** et de nos élus qui ont soutenu la mise en place à Sevrans d'un plan d'action pour les banlieues « Entreprendre en banlieue » qui vient de voir le jour à l'initiative de PlaNet Finance, une ONG spécialisée dans le micro-crédit.

Ce projet a pour vocation de susciter dans les zones urbaines sensibles la création de petites entreprises répondant à des besoins de proximité, à travers des « Associations de Détection et d'Accompagnement de Microentrepreneurs » (Adam) confiées à des responsables issus de ces cités.

Il constitue une réponse parmi d'autres à la crise des banlieues et peut contribuer à la réhabilitation de quartiers sinistrés économiquement et socialement.

C'est ainsi qu'à Sevrans, le Service économique et la Mission d'animation économique (MAE) ont mis en place des permanences pour orienter les porteurs de projet vers les réseaux de crédit spécialisés comme l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) spécialisée dans le développement du micro-crédit dans les quartiers en difficulté.



**E**nfin il est en service! Inauguré le 18 novembre et pleinement fonctionnel à partir du 20 novembre, le Tram-Train est le tout premier de ce type en France. Il relie Bondy à Aulnay-sous-Bois, en 19 minutes et 11 stations, par l'ancienne Ligne des Coquetiers complètement rénovée, doublée et transformée en itinéraire de Tramway. Mais, comme son nom l'indique, il sait aussi bien évoluer sur des voies de chemin de fer, il l'a montré le jour de l'inauguration, en effectuant le trajet depuis la gare de l'Est à Paris.

Il est un motif de satisfaction tout particulièrement pour nos élus, qui se sont battus, l'expression est à peine exagérée, pour faire aboutir ce projet en dépit d'obstacles innombrables et souvent inattendus. Une satisfaction particulière aussi que cette nouvelle station (puisque ce ne sont plus des gares, mais des stations, de la même façon que les passages à niveau sont transformés en carrefours urbains) implantée à Rougemont-Chanteloup.

Il reste néanmoins quelques motifs d'inquiétude, sinon d'insatisfaction. D'une part, la piste cyclable qui doit accompagner la ligne sur toute sa longueur n'est pas encore réalisée, rappelons qu'elle doit être financée intégralement par le Conseil général. Inquiétude surtout du côté des « délaissés », ces bandes de terrain qui subsistent entre les voies elles-mêmes et la voirie existante. Leur aménagement reste à la charge des communes, qui n'ont pas toutes, et de loin, les mêmes moyens pour prendre en charge ces travaux, comprenant également les accès pour les personnes à mobilité réduite.

Espérons que des solutions de bon sens seront rapidement trouvées, car avec cette nouvelle desserte et les projets d'aménagement en cours sur les sites Westinghouse et Sab-Wabco, c'est tout le quartier Freinville qui devrait bientôt retrouver un nouveau souffle.

## Développement durable et Agenda 21

**N**ous avons souvent eu la désagréable impression que nos demandes concernant tout ce qui touche à l'environnement, aux énergies renouvelables et plus globalement au Développement durable n'intéressaient que très moyennement nos partenaires de la majorité municipale, du moins ceux du groupe communiste « Sevrans à gauche ». Pistes cyclables, véhicules propres, protection des forêts tropicales, développement du commerce équitable, autant de sujets sur lesquels nous avons régulièrement l'occasion d'exprimer notre mécontentement, que ce soit « en privé » lors des réunions du bureau municipal ou plus largement à l'occasion de nos publications comme « Les Nouvelles Sevranaises ».

Au début du mois d'octobre dernier, nous avons transmis au maire un courrier demandant officiellement la mise en place d'un « Agenda 21 local », qui est un outil essentiel pour une politique de développement durable, dans la mesure où il permet d'avoir une vision globale et transversale de l'ensemble des activités et projets d'une collectivité territoriale.

A ce jour, c'est à dire plus d'un mois plus tard, nous n'avons pas le moindre début d'un commencement de réponse. Peut-être faudra-t-il attendre les prochaines élections municipales pour que cette problématique soit prise en compte. A moins que l'on nous fasse comprendre comme d'habitude que l'environnement et la sauvegarde de la planète ne sont pas des priorités pour notre municipalité...

## Nouvelles brèves de dossiers qui avancent

Nous manquerions de partialité en disant que tous nos dossiers sont bloqués et que rien ne se fait, il y a quand même de belles avancées.

- Vers une **Maison de l'Emploi** à Sevrans : les négociations engagées avec le ministère pour transformer le Pôle Emploi Formation en Maison de l'Emploi sont en bonne voie. Ce sera la première structure de ce type dans le département qui ne soit pas intercommunale.
- Après un ultime vote en Conseil municipal, **Le Plan Local d'Urbanisme** est acté. Il s'applique donc en remplacement du traditionnel Plan d'occupation des sols (POS) et encadrera le développement du territoire en définissant les règles de constructibilité. Les grandes orientations de ce projet de ville ont été définies à travers le « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » (PADD), largement inspiré de la démarche Agenda 21.
- Soutien à l'association « **SoliMali** » du Lycée Blaise Cendrars, un ambitieux projet de coopération décentralisée: montage et installation de panneaux solaires pour le Centre de Santé du village de Séro-Diamanou au Mali. Jean-François Baillon a écrit personnellement à Michel Vampouille, Vice-Président du Conseil régional en charge du Développement durable, pour solliciter son soutien actif à ce projet.

## Quelques repères à propos de laïcité et de communautarisme

**L**e sujet est d'actualité. Un débat quasi national s'est ouvert depuis un peu plus d'un an sur les conditions d'application de la Loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, si tant est que la polémique ait d'ailleurs jamais cessé depuis près d'un siècle...

Deux éléments sont principalement à l'origine de ce regain d'intérêt pour un problème qui lui n'est pas vraiment nouveau.

On constate d'une part que, dans de nombreuses villes, la communauté musulmane sollicite de plus en plus fréquemment les collectivités territoriales, et plus particulièrement les mairies, pour leur « faciliter » la pratique de leur religion, notamment à travers l'aide que peut apporter, sous des formes multiples, une municipalité pour la construction d'un lieu de culte.

D'autre part, les déclarations de Nicolas Sarkozy et sa volonté clairement affichée de voir réformer, assouplir, cette fameuse Loi de 1905. Avec la justification au reste tout à fait honorable de « sortir l'Islam des caves » ou, formulé de façon plus élégante, de permettre à tous les croyants, quelle que soit leur religion, de pratiquer leur culte dans les conditions les plus dignes.

Comme ailleurs, ce débat arrive également à Sevrans, où une partie de la communauté musulmane exerce une pression constante sur la municipalité. Au delà de toute polémique sur le projet de mosquée lui-même, et dans une réflexion en amont d'un débat qui est encore à venir, nous souhaitons dans ce contexte rappeler les valeurs que nous considérons comme essentielles et qui pour sont pour nous le fondement du principe républicain de laïcité.

### **« La République ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte »**

(Art. 2 de la Loi du 9 décembre 1905)

Afin de resituer les données du problème, on peut commencer par avancer deux définitions des termes suivants, puisées dans l'encyclopédie libre Wikipédia, qui est une mine d'information libre et objective sur Internet, sachant que le terme « communautarisme » est étrangement absent des dictionnaires classiques (Larousse, Robert, etc.):

- ♦ **La laïcité** désigne le principe de séparation dans l'État de la société civile et de la société religieuse, ainsi que le caractère des institutions qui respectent ce principe.

- ♦ **Le communautarisme** identitaire, comme repli identitaire/communautaire (qu'il soit français, breton, musulman, chrétien...) considère la communauté plus importante que l'individu, qui doit lui-même se conformer à la communauté.

A ce simple exposé, on constate que ces deux notions sont par nature antinomiques et on comprend dès lors tous les enjeux d'une remise en cause des principes de la Loi de 1905. Car la question est bien aujourd'hui la suivante: faut-il, au nom de la paix sociale, autoriser le financement public des activités et édifices religieux ? Si l'objectif avoué de Sarkozy est de contrôler la provenance des fonds destinés à la construction des mosquées, il s'agit en réalité ni plus ni moins de déléguer une partie de l'ordre public aux communautés.

Parallèlement, l'objectif en termes politiques des ultra-libéraux comme Bush ou Sarkozy est bien d'enfermer dans une identité unique tous les opposants potentiels, en cassant les solidarités de classes et de citoyenneté. D'où le recours au communautarisme qui passe par le financement public des lieux de cultes et particulièrement des mosquées.

### **« L'Etat doit permettre à chacun de vivre sa foi dans le respect de l'ordre public »**

Les principales préconisations du rapport Machelon, du nom du Président de la « Commission juridique sur les relations des cultes avec les pouvoirs publics » vont dans ce sens en proposant « d'autoriser formellement l'aide directe à la construction de lieux de culte ».

Il s'agirait alors d'une véritable rupture avec le principe républicain de laïcité. L'on voit bien le risque de dérives et les conséquences non maîtrisées d'une telle réforme et c'est peu dire que beaucoup de démocrates s'en inquiètent.

Pour notre part, nous considérons que la Loi de 1905 offre suffisamment de possibilités techniques et juridiques pour qui a une réelle volonté d'aider chacun à vivre sa foi dans des conditions décentes et dans le respect de l'ordre public.

Réviser la loi serait ouvrir la boîte de Pandore et encourager tous les communautarismes comme nous venons de le voir.

Ensuite et avec les outils juridiques à la disposition des municipalités, à chacun de considérer en son âme et conscience s'il a la volonté politique et les disponibilités financières nécessaires.

## Un Nouveau souffle pour le RMI

**A** l'occasion des 4<sup>èmes</sup> journées RMI de Sevrans, le Service RMI organisait le 4 novembre dernier le « Relais de la mobilisation pour l'insertion », avec un parcours le long du canal de l'Ourcq entre Sevrans et Paris, et retour. Cette initiative originale, soutenue en fin de compte par quelques villes sur le trajet et par le Conseil général, avait le mérite de montrer que les allocataires, lorsqu'ils se prennent en charge de la sorte, ne sont pas des assistés et ont une réelle volonté de s'en sortir.

Pour cette occasion, **Tân TRAN**, notre Maire Adjointe en charge des Affaires sociales et de la Solidarité, très impliquée personnellement dans ce dossier, a porté le relais entre Sevrans et Bobigny.

## Le Nouveau Marché municipal

**L**a rénovation de la halle du marché couvert se termine après plusieurs mois de travaux.

Modernisé, sécurisé, aéré, le nouveau marché ouvrira ses portes pour les fêtes de fin d'année, le samedi 23 décembre prochain.

Au delà de la mise aux normes de la halle, l'enjeu est aussi de requalifier l'ensemble du marché en aménageant les surfaces et les linéaires de façon à attirer de nouveaux commerces locaux.



# NON AU CDG EXPRESS

SEVRAN-ÉCOLOGIE  
10, rue de la gare  
BP 55 – 93270 SEVRAN

## Le CDG Express revient à toute vapeur

**L**e lundi 13 novembre se tenait à Sevrans une réunion publique dans le cadre de ce que le Préfet de région a qualifié de « phase d'information publique » (d'autres réunions doivent se dérouler le 15 novembre à Villepinte, le 28 au Bourget et le 6 décembre à Mitry-Mory). Les élus des « Verts – Sevrans-Écologie » étaient présents à la Salle des Fêtes au milieu de Sevransais et riverains venus en masse.

Une première constatation: contrairement à toutes les réunions précédentes qui se tenaient dans le cadre de la concertation préalable, puis du Débat public, les initiateurs officiels du projet, à savoir Aéroport De Paris, Réseau Ferré de France et la SNCF, ne sont plus présents. En effet, l'Etat a retiré la gestion du dossier de la compétence du STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France) et lancé un appel d'offres sous la forme d'un PPP (Partenariat Public Privé). Ces entreprises du secteur public n'apparaissent donc plus qu'au titre de « conseil technique », comme l'a fait remarquer le seul représentant de RFF présent à cette réunion.

Second constat, qui a d'ailleurs rendu cette réunion un peu chaude: il ne s'agit plus à l'évidence d'une concertation, mais d'une « phase d'information publique », autrement dit: « on est déjà bien gentils de venir vous présenter le nouveau projet, maintenant, on ne vous demande plus votre avis, de toute façon, il se fera, que vous soyez contents ou non ». Même l'enquête publique programmée à l'automne 2007 n'est présentée

que comme une simple formalité précédant la déclaration d'utilité publique et ne pourra pas remettre en cause le projet.

C'était bien le discours du Directeur général de la Direction Régionale de l'Équipement, qui représentait l'Etat, pour qui, si ce projet continue bien qu'il ne nous plaise pas, « vous n'avez qu'à vous en prendre à vos élus ». Un excellent conseil, qui n'est pas tombé dans l'oreille de sourds à quelques mois des présidentielles...

Un dernier commentaire qui explique également l'ambiance de cette réunion: bien que les deux dossiers soient théoriquement distincts, il a été beaucoup question du projet d'amélioration du RER B (« RER B Nord+ »). Comme prévu, on nous annonce que le CDG Express ne pourra se faire que si le projet RER B Nord+ est d'abord réalisé, ce qui revient à dire que nous devons accepter CDG Express si nous voulons l'amélioration du RER. Bien entendu, tous font mine de s'offusquer lorsque la notion de chantage est évoquée par des intervenants dans le public.

Cerise sur le gâteau: dans la luxueuse plaquette de présentation, huit pages couleur sur papier glacé, tirée à des dizaines de milliers d'exemplaires, la principale motivation du projet est (ne riez pas): « Agir pour le développement durable » ! Améliorer l'environnement, la qualité de l'air, réduire la pollution des eaux, limiter les nuisances sonores. Quand on vous dit que les idées des écologistes gagnent du terrain...

## Pourquoi les Sevransais n'en veulent toujours pas

**M**algré un nouvel habillage censé le rendre plus acceptable, le projet reste fondamentalement le même. Si le tunnel a disparu (sans doute plus pour des raisons financières et techniques que environnementales), les nuisances pour les riverains n'en sont pas moins importantes, au contraire.

- Le cahier des charges annonce un trajet Paris-Roissy en 20 minutes à la vitesse de 160 k/h. Ces trains devant emprunter les voies réservées jusqu'alors aux trains de marchandises, on n'ose imaginer le bruit provoqué par ces bolides toutes les 15 minutes (dans les deux sens) en plein cœur de nos villes !
- Pourquoi une liaison dédiée, qui ne servira qu'à quelques privilégiés, hommes d'affaires et touristes fortunés, au détriment des riverains qui en subiront toutes les nuisances ? Une ligne Paris-Roissy existe déjà, c'est la ligne B du RER, qui offre même des trains directs réservés aux passagers de l'aéroport.
- Un investissement annoncé de plus de 650 millions d'euros, approchant officieusement 1 milliard, qui serait soi-disant financé par les recettes à venir. Et si, comme tout le laisse prévoir, la rentabilité n'est pas au rendez-vous, c'est encore le contribuable qui devra mettre la main à la poche, comme les expériences d'Orlyval ou Eurotunnel l'ont montré.
- Est-il réellement si urgent d'investir de telles sommes dans un projet élitiste, alors que la Région Ile-de-France et le STIF peinent à trouver les fonds nécessaires à l'amélioration tant attendue de la ligne B du RER ?
- Ce projet instaure une ségrégation dans les transports en commun: les riches dans le CDG Express, le peuple dans le RER, pour ne pas « ternir le rayonnement international de Paris et de l'Ile-de-France » (extrait de la présentation du GIE CDG Express en novembre 2005).

## Vos Élus

Jean-François **BAILLON**, 2<sup>ème</sup> Adjoint Développement économique, commerce, artisanat  
Tân **TRAN**, 6<sup>ème</sup> Adjoint Affaires sociales - Solidarité  
Daniel **CHATELUS** 8<sup>ème</sup> Adjoint Enfance - Enseignement  
Pierre-Marie **COITEUX**, 11<sup>ème</sup> Adjoint Finances - Informatique  
Jean **GRUNEWALD**, Conseiller municipal délégué aux Transports et à la Qualité de vie  
Jean-Luc **TERREYRE**, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse  
Martine **PEARRON** Vice-Présidente 6<sup>ème</sup> commission (Urbanisme)  
Élisabeth **DELMON** Vice-Présidente 5<sup>ème</sup> commission (Enseignement),  
Gisela **CHAUVET**, Jean-Pierre **FERRAND**, Marie-Reine **DE BOLSTER**, Ridha **TROUDI**,  
Conseillers municipaux.

## La Lettre des Elus

Bulletin d'information des élus du groupe  
« LES VERTS – SEVRAN-ÉCOLOGIE »  
Vous pouvez nous contacter en Mairie  
au secrétariat des Elus:  
5, rue Roger le Maner – 93270 SEVRAN  
ou bien à notre permanence :  
10, rue de la gare 93270 SEVRAN  
Tél. : 01.43.83.10.91